



Construction d'un mur/malfaçon

Par **georgi**, le **22/01/2009** à **12:36**

Bonjour,

Après détérioration de notre grillage par le chien du voisin nous avons fait construire un muret surmonté d'un grillage, censé être privé mais après une erreur de l'entrepreneur il est dorénavant mitoyen, cela s'est réglé par un arrangement à l'amiable avec le voisin.

La construction du muret s'est faite en dépit du bon sens: les parpaings ne sont pas droits, pas enfoncés suffisamment en terre, ils ne sont pas disposés en cuincoince mais l'un sur l'autre, ils ont ensuite été percés pour y mettre les piquets les faisant éclater. Le tout a été colmaté avec du ciment. Des photos ont été prises pour suivre le déroulement des travaux. Je doute de la bonne solidité de l'ensemble. J'ai prévenu mon assurance juridique, sauf que maintenant l'entrepreneur nous réclame le reste de la facture (50%) ainsi qu'un avenant pour lui avoir fait enlever le muret qui partait complètement sur le terrain du voisin. Il dit nous laisser 8 jours avant l'envoi d'une mise en demeure! Que dois-je faire? Payer? Attendre?